

SAS A.S.V.M.
4 Rue de Rivoli
75001 Paris
@ : anniesorel@gmail.com

Procès -Verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 12 juillet 2026

Le 12 juillet 2026 à 15H, les associés d'ASVM se sont réunis au 15bis, chemin des Goémoniers – 56470 Saint Philibert, en assemblée générale extraordinaire.

Sont présents :

- Laureline SOREL
- Ariane SOREL
- Annie SOREL

Annie Sorel préside la séance.

Résolution 1 : Transfert du siège social

L'assemblée générale décide du transfert du siège social d'ASVM du 4, rue de Rivoli à Paris (75004) au 15bis, chemin des Goémoniers - Saint Philibert (56470) à partir du 12 Juillet 2026 et décide de modifier l'article 4 des statuts en conséquence.

L'article 4 devient :

« Article 4 - Siège social

Le siège social de la société est fixé au 15bis, chemin des Goémoniers – 56470 Saint Philibert. Il peut être transféré en tout autre endroit du territoire français métropolitain, y compris en Corse, par décision de la collectivité des associés ou par décision de la Présidence qui est habilitée à modifier les statuts en conséquence. Toutefois, la décision de la Présidence devra être ratifiée par la plus prochaine décision collective des associés. »

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Résolution 2 : Formalités

L'assemblée générale donne tous les pouvoirs à Annie SOREL, Présidente, pour accomplir toutes les formalités qui seront nécessaires suite aux décisions prises par cette assemblée générale.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 15H30.

Fait à Saint Philibert, le 12 juillet 2026, en deux originaux.

*Certifié conforme à l'original.
le 27 juillet 2026

Annie SOREL
Présidente*

SAS au capital de 1 000 euros
SIREN 893586594 - RCS PARIS - NAF 7022Z
TVA intracommunautaire : FR88893586594